

Pour l'autorité compétente par délégation



République Française
Département de la Sarthe
Arrondissement LE MANS – Canton de Bonnétable
COMMUNE DE LA GUIERCHE
2 rue du Mans – 72380 LA GUIERCHE

N°82-11-2025
Page 1/3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA GUIERCHE

Date de la convocation : 07/11/2025

Date d'affichage convocation : 07/11/2025

EN EXERCICE : 15 membres

PRESENTS : 13

ABSENTS : 2

POUVOIR(S) : 2

VOTANT(S) : 15 dont 2 pouvoirs

ABSENTEION(S) : 0

EXPRIMES : 15

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N° 82-11-2025

Objet du projet de délibération : : Mise en place d'une délibération unique sur les différents tarifs appliqués par la commune et revalorisation éventuelle des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026 (location salle – encart publicitaire – concession cimetière – spectacles – animaux errants - occupation du domaine public, etc.)

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Éric BOURGE, Maire de La Guierche.

Présents selon l'ordre du tableau municipal :

- Monsieur Éric BOURGE : Maire
- Madame Martine BARRUYER, Monsieur Dominique CÔME : adjoints.
- Madame Régine RONCIERE, Monsieur Michel GUY, Monsieur Jany PERRIN, Madame Françoise ROSALIE, Madame Véronique DALMONT, Monsieur Pascal PINEAU, Madame Véronique BUREL, Monsieur Gaëtan GEFFROY, Madame Emilie MENON, Monsieur Julien GERVAIS, Monsieur Christophe LHERMIER, Madame Laure BOURASSEAU conseillers municipaux.

Absent excusé : Monsieur Christophe LHERMIER et Monsieur Pascal PINEAU

Absent non excusé : NEANT

Pouvoir(s) : 2

Monsieur Michel GUY été désigné secrétaire de séance.



Département de la Sarthe
Arrondissement LE MANS – Canton de Bonnétable
COMMUNE DE LA GUIERCHE
2 rue du Mans – 72380 LA GUIERCHE

SUITE DELIBERATION N° 82-11-2025

Exposé des faits :

Après avoir présenté les différents tarifs appliqués pour la gestion de certains services sur la commune, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de les réexaminer et de les augmenter, si besoin à compter, du 1^{er} janvier 2026.

Monsieur le Maire propose également au conseil municipal de réintroduire la possibilité aux administrés de faire l'acquisition de concessions perpétuelles.

Il est précisé que pour une meilleure lisibilité comptable, ces tarifs seront regroupés et validés par une seule et unique délibération.

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement intérieur du cimetière communal,
Considérant l'intérêt de permettre aux administrés d'acquérir de concessions funéraires à durée perpétuelle,
Après avoir examiné les différents tarifs appliqués sur la commune en matière de gestion de services,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstention : 0

Vote contre : 0

Vote pour : 15 dont 2 pouvoirs

- DECIDE d'instituer, au sein du cimetière communal, la possibilité d'acquérir des concessions funéraires à durée perpétuelle.
- DECIDE de modifier le règlement du cimetière en conséquence afin d'intégrer cette nouvelle catégorie de concessions.
- VOTE les tarifs communaux 2026 conformément au tableau annexé à la présente délibération, dénommé « TARIFS COMMUNAUX ANNEE 2026 ».
- CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches et de signer les pièces afférentes à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations, le 18 novembre 2025

LE MAIRE,
Eric BOURGE

Le Secrétaire de séance,
Michel GUY



**ANNEXE DELIBERATION N°82-11-2025
TARIFS COMMUNAUX 2026**

Location salle polyvalente

	Tarifs 2025	Tarifs 2026 à compter du 1 ^{er} janvier 2026 (en euros)
LOCATION A TITRE PRIVE		
Vin d'honneur – soirée théâtrale – Thé dansant	110 €	110 €
Repas location salle particulier domicilié hors commune	340 €	Tarif été (de mi-avril à mi-octobre) : 364 € (60 kWh inclus) Tarif hiver (de mi-octobre à mi-avril) : 388 € (120 kWh inclus) Un supplément de 0.40 € / kWh sera appliqué en cas de dépassement du forfait inclus avec la location
Repas location salle particulier domicilié sur la commune	240 €	Tarif été (de mi-avril à mi-octobre) : 264 € (60 kWh inclus) Tarif hiver (de mi-octobre à mi-avril) : 288 € (120 kWh inclus) Un supplément de 0.40 € / kWh sera appliqué en cas de dépassement du forfait inclus avec la location
Supplément par jour de location	55 €	65 €
Indemnité de nettoyage en cas de location gratuite	50	50 €
Consommation EDF	0.70 € du kW consommé	Inclus dans le coût de la location
Montant des arrhes sur location (hors EDF)	30 %	30 %
Caution dégradation	600 €	600 €
Caution nettoyage	150 €	150 €
LOCATION POUR ASSOCIATION		
Location salle milieu associatif pour animation	Gratuit	Gratuit
LOCATION MATERIEL		
Location par table	1 €	1 €
Location par chaise	0.50 €	0.50 €
Location vidéo projecteur	1000 € (caution) + 30 € (location)	1000 € (caution) + 30 € (location)
Location parquet extérieur particulier	100 € le week-end	100 € le week-end
Location parquet extérieur association	Gratuit	Gratuit

→ Les conditions de locations de la salle sont stipulées dans le contrat de location remis au locataire qui en accepte les conditions.

→ Une clause particulière sera stipulée sur la vigilance à tenir concernant la consommation électrique étant donné l'ancienneté du bâtiment.

→ Location uniquement de l'ancien mobilier (tables et chaises)

→ Location parquet : A charge pour les locataires de venir le chercher et le monter (prévoir convention de prêt de l'équipement).



Pour l'autorité compétente par délégation



Concession traditionnelle durée 30 ans	600 €
Concession columbarium 15 ans	500 €
Concession columbarium 30 ans	800 €
Concession cavurne 15 ans	400 €
Concession cavurne 30 ans	650 €
Fourniture et pose plaque pupitre jardin du souvenir pour une durée de 15 ans renouvelable	80 €
Concession traditionnelle durée perpétuelle	6 000 €

Encarts publicitaires / tarifs 2026

1 parution annuelle	55.00 €
2 parutions annuelles	100.00 €

Tarifs d'occupation du domaine public / tarifs 2026

Terrasse – occupation du domaine public par un commerçant de manière régulière	2 € le m ²	1 fois/an
Etalages réguliers – marché local du dimanche matin	20 €	1 fois/an avec électricité
Etalages réguliers – marché local du dimanche matin	10 €	1 fois/an sans électricité
Ventes au déballage – demandes occasionnelles (matelas – outillage, etc.) Emplacement manèges, cirques, spectacles itinérants, commerces non sédentaires (camion type pizzaiolo, crêpes...)	5 €	Forfait/jour d'emplacement

Animaux errants / tarifs 2026

Forfait appliqué lors d'une capture d'un animal (démarches mairie)	80 €
Remboursement de l'ensemble des frais lié à la capture de l'animal	Montant de la facture réglée par la commune sera demandé au propriétaire de l'animal capturé.